

DEPARTEMENT : ARIEGE
MOUVEMENT 2019

LISTE ET COMPOSITION DES MOUVEMENTS D'UNITE DE GESTION - MUG (ECRAN 2)

Ils sont au nombre de 6. Lors de l'étude par extension des vœux larges, l'algorithme procédera à l'affectation sur les postes demeurés vacants selon les priorités définies ci-dessous en lien avec les zones infra-départementales (annexe 8bis) :

PRIORITE 1 : DIRECTEURS D'ECOLE DE 2 A 7 CLASSES :

- Tout poste de directeur des écoles élémentaires de 2 à 7 classes ;
- Tout poste de directeur des écoles maternelles de 2 à 7 classes.

PRIORITE 2 : DIRECTEURS D'ECOLE DE 8 ET 9 CLASSES :

- Tout poste de directeur des écoles élémentaires de 8 et 9 classes ;
- Tout poste de directeur des écoles maternelles de 8 et 9 classes.

PRIORITE 3 : DIRECTEURS D'ECOLE DE 10 A 13 CLASSES :

- Tout poste de directeur des écoles élémentaires de 10 à 13 classes.

PRIORITE 4 : ADAPTATION ET SCOLARISATION DES HANDICAPES (ASH) :

- Tout poste d'enseignant en ULIS école ;
- Tout poste d'enseignant spécialisé en SEGPA ;
- Tout poste d'enseignant spécialisé en EREA ;
- Tout poste d'éducateur d'internat en EREA ;
- Tout poste d'enseignant spécialisé en ITEP/IME.

PRIORITE 5 : TITULAIRES REMPLACANT :

- Tout poste de titulaires remplaçant Brigade ;
- Le poste de titulaire remplaçant ASH.

PRIORITE 6 : ENSEIGNANTS :

- Tout poste de directeur des écoles élémentaires de 1 classe (chargé d'école) ;
- Tout poste de directeur des écoles maternelles de 1 classe (chargé d'école) ;
- Tout poste d'adjoint des écoles élémentaires ;
- Tout poste d'adjoint des écoles maternelles ;
- Tout poste de titulaire de secteur ;
- Tout poste de compensation décharge de direction.

Sont exclus des MUG :

- **Tous les postes à profil ;**
- **Tous les postes de maîtres G et E.**